



Rapport de gestion

2014



### ➤ Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à 4 reprises durant l'exercice 2014. Outre ses tâches courantes de suivi des placements et de la gestion de la Fondation, le Conseil a également, en bref :

1. approuvé les comptes 2013 ;
2. participé à une formation spécialisée sur la LPP ;
3. adopté le taux d'intérêt à créditer sur les comptes épargne 2014, soit 3.50% (pour mémoire : taux d'intérêt minimum LPP : 1.75%) ;
4. décidé le versement du montant additionnel non garanti conformément au règlement.

Le Conseil de fondation n'a pas été modifié dans sa composition pendant l'exercice 2014. Le transfert du siège de la Fondation (de Carouge à Lausanne, chez le gestionnaire) décidé par le Conseil, est effectif depuis début 2015. La Fondation est toutefois déjà soumise depuis le 31.12.2013 à l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So).

### ➤ Affiliés et effectifs

Fin 2014, **463 employeurs** sont affiliés à la Fondation, dont 349 ont cotisé pour l'année 2014. Les assurés sont au nombre de 4'257, dont 2'626 pour lesquels des salaires ont été déclarés ce qui représente une augmentation réjouissante de 12.2% par rapport à l'année précédente. Parmi les 86 rentiers : 24 retraités, 6 invalides, 2 enfants et 4 conjoints survivants sont toujours gérés par la Bâloise Assurances alors que 30 retraités (+10), 4 invalides (+2), 12 enfants (+3) et 4 conjoints survivants (+1) sont administrés par la Fondation.

	2012	2013	2014
<b>Employeurs affiliés</b>	392	420	463
<b>Employeurs cotisants</b>	302	315	349
<b>Assurés affiliés</b>	3'039	3'549	4'257
<b>Assurés cotisants</b>	2'122	2'340	2'626

### ➤ Résultats de l'exercice

Le résultat global 2014, avant attribution à la réserve de fluctuation de valeurs, est un **bénéfice de CHF 3'818'288**. L'autonomie de la gestion des titres nécessite la constitution de cette réserve qui est fixée pour nous, par des spécialistes en gestion de fortune, à 17.1% des engagements. Après attribution d'une partie du gain de CHF 2'161'059, la réserve de fluctuation de valeurs atteint à fin 2014 sa valeur d'objectif à CHF 11'161'000. Le solde du bénéfice représente des fonds libres de CHF 1'657'229.

Au point de vue du bilan, l'actif représente un montant de CHF 78.5 millions, dont 47% en créances de montant fixe, 34% en actions et 11% en immobilier. Le solde représente des liquidités et des créances directes. Les engagements au passif représentent CHF 65.3 millions dont CHF 54.6 millions pour les assurés actifs, CHF 8.9 millions pour les rentiers et CHF 1.8 millions en provisions techniques.

Le taux de couverture de la Fondation est de 119.6%.

On notera aussi que le fonds de secours qui sert à fournir des aides à des assurés dans des circonstances particulières de détresse financière n'a pas été utilisé au cours de l'exercice écoulé. Il présente au 31.12.2014 un solde de CHF 114'452 ; exactement identique à l'an dernier.

### ➤ Gestion financière

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, 2 mandats de gestion ont été confiés, l'un à la banque Pictet, l'autre à Pensofinance, pour chacun 50% du portefeuille. Si les performances réalisées en 2009, (près de 9%) peuvent être qualifiées d'excellentes, les résultats 2010 et 2011 ont été nettement moins bons puisqu'ils se situent vers 1%. 2012, 2013 et 2014 ont, par contre, été de bonnes années avec un rendement de 7% en 2012, 6% en 2013 et **7.7% en 2014**. A titre de comparaison, selon une enquête de Swisssanto, la performance moyenne des caisses de pension suisses pour 2014 a été de 7.3% (6.3% en 2013 et 7.2% en 2012).

Résultat net des placements (en millions de CHF) :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Résultat net</b>	3.3	0.5	0.4	3.4	3.5	5.3

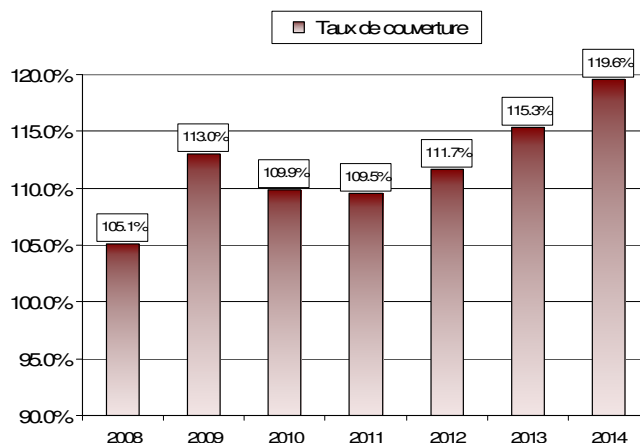
### ➤ Adaptation des dispositions règlementaires

En 2014, les règlements ont été revus et approuvés par le Conseil de fondation en particulier de manière à y intégrer les avenants et la couverture des indépendants (qui auparavant faisait l'objet d'un règlement séparé).

A relever en particulier que le Conseil de fondation a décidé de baisser le taux technique de 3.5% à 3.0% au 31 décembre 2014 afin de ne pas dépasser le taux technique de référence défini par la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions (CSEP).

### ➤ Evolution du taux de couverture

Le taux de couverture est un indicateur de la santé financière d'une institution de prévoyance. Un taux supérieur à 100% signifie que la fortune est supérieure aux engagements envers les assurés actifs et rentiers :



### ➤ Conclusion

Au 31.12.2014, La santé financière de la Fondation Artes & Comoedia est excellente.